



Syndicat National des Personnels de Santé Environnementale
Union Nationale des Syndicats Autonomes

**COMPTE RENDU DE LA CAP DES
TECHNICIENS SANITAIRES ET
DE SECURITE SANITAIRE
MARDI 12 JUIN 2019**

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- Mme METZEN, Adjointe au sous-directeur des carrières, des parcours et de la rémunération des personnels à la direction des ressources humaines, présidente de séance
- Mme KOPEL, ingénieure en chef du génie sanitaire, Direction Générale de la Santé,
- Mme CHARBOIS-BUFFAUT FELIERS, ingénieure en chef du génie sanitaire de l'ARS du Centre, Responsable du département de veille et de Sécurité Sanitaire,
- M. TARAVELLA, ingénieur du génie sanitaire à l'ARS Ile De France - PARIS,
- Mme ATTIACH, cheffe de bureau de la prévision, de la synthèse et de l'allocation des ressources à la direction des ressources humaines.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL POUR SYNAPSE

TS Principal : Samuel MOOTHEN (ARS OI - DD Réunion) titulaire

Jean-Bernard VELLAYOUDOM (ARS OI - DD Réunion) suppléant

TS : Souo nda ABDOURAHAMAN (ARS OI - DD Mayotte) titulaire

Philippe ALI MOUSTOIFFA (ARS OI - DD Mayotte) suppléant

Lecture préalable d'une déclaration d'une déclaration de SYNAPSE jointe au présent compte rendu.

Réponses de l'administration :

- Les évolutions sur le rôle des CAP devraient porter sur une clarification des grands principes d'administration des carrières. Aujourd'hui, rien n'est encore défini. L'administration précise que le projet de loi est toujours en discussion et en cours de finalisation. Aussi, la future parution de décrets préciseront les mises en œuvres des futures instances - mutation / mobilité pour 2020 et Promotions en 2021 ; LA DRH indique qu'elle prévoit un système de concertation avec les syndicats afin d'assurer le dialogue social ;
- S'agissant du RIFSEEP, la DRH ministérielle indique qu'elle ne dispose pas, à ce jour, d'informations précises sur les classements réalisés dans chaque ARS. Elle fera un point sur l'application du dispositif auprès de chaque ARS en cours d'année ;
- S'agissant des projets de réformes des secrétariats généraux de préfecture et des plateformes régionales souhaitées par certains préfets de métropole, la DRH ministérielle indique qu'il ne s'agit ; selon ses connaissances ; que « d'un sujet de gestion logistique mais pas d'un sujet de gestion de politiques publiques - les services de Santé Environnement des ARS ne seraient pas concernés directement » ;
- S'agissant de l'ARS Océan Indien, la DRH ministérielle indique avoir entendu les remarques de vos représentants et vouloir faire le point sur ces sujets avec les RH de cette ARS.

ORDRE DU JOUR

- Point n°1 :** Information du procès-verbal de la CAP du 16 novembre 2018,
Point n°2 : Approbation du procès-verbal de la CAP du 30 janvier 2019,
Point n°3 : Bilan des mouvements réalisés au cours de l'année 2018,
Point n°4 : Information sur les titularisations au titre de l'année 2019,
Point n°5 : Examen des demandes de mutation et de prise en charge par voie de détachement,
Point n°6 : Examen des demandes d'intégration,
Point n°7 : Examen des demandes d'intégration directe,
Point n°8 : Examen de la liste d'aptitude au titre de l'année 2019 pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire,

Point n°9 : Questions diverses.

I APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL DES C.A.P. :

- Information du procès-verbal de la CAP du 16 novembre 2018,
- Approbation du procès-verbal de la CAP du 30 janvier 2019 ; P.V transmis aux représentants le 11/06. Approuvé ; sous réserves de demandes de modifications par les représentants dans les 3 semaines.

II BILAN DES MOUVEMENTS REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2018

Nom et Prénom	Nature du mouvement	Affectation d'origine	Affectation obtenue	Date d'affectation
CHABERT Philippe	Mutation	ANSM - Site de Montpellier	ARS Occitanie - DD Aveyron	01/01/2018
ESSERE Karakary Kirsten	Réintégration		ARS Ile-de-France - DD Val-de-Marne	01/01/2018
MARECHAL Faustine	Mutation	ARS Corse - DD Haute-Corse	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur - DD Bouches-du-Rhône	01/01/2018
HO CAN SUNG Karine	Intégration directe	ARS Martinique	ARS Martinique	01/07/2018
CELESTIN Caroline	Mutation	Agence de Santé de la Guadeloupe	Agence de Santé Océan Indien - DD Réunion	01/09/2018
CORLAY Rodolphe	Mutation	ARS Pays-de-la-Loire - DD Loire-Atlantique	ARS Pays-de-la-Loire - DD Vendée	01/09/2018
FLAMENT Marine	Prise en charge par voie de détachement	Mairie de Paris	ARS Hauts-de-France - DD de l'Oise	01/09/2018
GROSBOIS Carl	Réintégration		ARS Pays-de-la-Loire - DD Vendée	01/09/2018
GURIEC épouse MARGUERITTE Nathalie	Mutation	ARS Ile-de-France - DD Val-d'Oise	ARS Pays-de-la-Loire - DD Loire-Atlantique	01/09/2018
LE BERRE Bertrand	Mutation	ARS Pays-de-la-Loire - DD Loire-Atlantique	ARS Bretagne - DD du Finistère	01/09/2018
LOTHER Patrick	Mutation	ARS Ile-de-France - DD Yvelines	ARS Ile-de-France - DD Hauts-de-Seine	01/09/2018
MARGUERITTE Arnaud	Mutation	ARS Ile-de-France - DD Hauts-de-Seine	ARS Pays-de-la-Loire - DD Maine-et-Loire	01/09/2018

COMBALBERT-VERNIS Yann	Mutation	ANSM - Site de Saint-Denis	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur - DD Alpes-Maritimes	01/10/2018
NANNI Alexandre	Mutation	ARS Pays-de-la-Loire - DD Mayenne	ARS Bretagne - DD Côtes-d'Armor	01/10/2018
BREEMEERSH Delphine	Mutation	ARS Grand Est - DD Meurthe-et-Moselle	ARS Grand Est - DD Vosges	16/11/2018
BRIDON Jean-Michel	Mutation	ARS Auvergne Rhône-Alpes - DD Loire	ANSM - Site de Lyon	01/12/2018
CAROUPANIN Dany	Mutation*	ARS Ile de France - DD Val de Marne	ARS OI - DD Réunion	01/02/2019
ALMARIC Stéphane	Mutation*	ARS Ile de France - DD de l'Essonne	ARS Ile de France - DD Paris	01/04/2019
COLLIN Sylvie	Mutation*	ARS Ile de France - DD Seine et Marne	ARS Ile de France - DD de l'Essonne	01/04/2019
LARTIGAU Fabienne	PEC*	Ville de Libourne	ARS Guyane	01/06/2019

*** : A titre d'information les mouvements suivants ont été réalisés en début d'année 2019**

Pour une meilleure visibilité, il a été demandé à la DRH ministérielle de réaliser un bilan des mouvements de la CAP mutations année n à la CAP mutations année n+1 (ou de la date de parution de la circulaire de mouvements année n à la date de parution de la circulaire de mouvements année n+1).

III SUIVI DES TITULARISATIONS PRONONCEES EN 2019 :

- Nombre de lauréats titularisés : 30 (13 en 2018)**
- Liste principale concours externe : 14 (10 en 2018)**
- Liste principale concours interne : 7 (1 en 2018)**
- Liste complémentaire concours externe : 7 (2 en 2018)**
- Liste complémentaire concours interne : 1 (0 en 2018)**

IV RÉSULTATS DES DEMANDES DE MUTATION ET DE PRISE EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT

Nombre de postes proposés : 8.

Nombre de demandes de mutation : 22 dont 1 de l'ANSM (avec 35 vœux de mutation exprimés)

Nombre de demandes de réintégration : 0 (PNA 2 / disponibilité 1)

Nombre de demandes de prise en charge par détachement : 3.

Liste des agents par ordre alphabétique dont la demande de mutation ou de prise en charge a été acceptée :

NOM - PRENOM	AFFECTATION D'ORIGINE	AFFECTATION OBTENUE
BANC Sabine	ARS A.R.A - DD Drôme	ARS A.R.A - DD LOIRE
ROBERT Clément	ARS A.R.A - DD LOIRE	ARS A.R.A - DD Rhône et de la métropole de Lyon
MARTIN-PERIDIER Charlotte	ARS Hauts de France - Lille	ARS IDF - DD de Seine Saint-Denis
SUBRA Gilles*	Conseil départemental de l'Ariège	ARS Occitanie DD de l'Ariège
CABROLIER Philippe*	Hôpital intercommunal d'Espalion	ARS Occitanie DD de l'Aveyron
DENIAU Didier	ARS Centre Val de Loire DD Indre et Loire	ARS Occitanie DD du Lot
MAOUCHE Oriane	ARS Normandie DD de la manche	ARS Normandie DD du Calvados

* : Prise en charge par voie de détachement

Un poste vacant dans la DD Gironde de l'ARS Nouvelle Aquitaine fait l'objet d'un arbitrage ministériel entre deux demandes de mutation reçues à la CAP pour cette délégation.

En l'absence de poste vacant, le tableau suivant indique, pour chaque agent, le rang de classement sur liste d'attente pour les résidences souhaitées.

NOM - PRENOM	AFFECTATION D'ORIGINE	AFFECTATION DEMANDEE	RANG CAP
BAILLEUX Clarisse	ARS ARA - DD Haute Savoie	DD Savoie	1/1
CEROL Marjorie	ARS ARA - DD de l'Ain	ARS Occitanie DD du Gard	1/1
		ARS Occitanie DD de l'Hérault	2/2
COLLET Emmanuel	ARS Haut de France - Siège	DD Vendée	1/1
		ARS Pays De la Loire - DD Loire Atlantique	1/1
		DD Maine et Loire	1/2
LEPAGE Chantal	ARS Normandie DD de la Manche	ARS Normandie DD de la Manche	Défavorable*
GASTRIN Mickael	ARS IDF - DD de l'Essonne	ARS OI - DD Réunion	2/3
FONTAINE Bertrand	ARS IDF - DD Yvelines	ARS ARA - DD de la Haute Savoie	1/1
MALARTIC Céline	ARS ARA - DD Haute Loire	DD Loire	1/1
MURE Aurélie	ARS ARA - DD Allier	DD Puy de Dôme	1/1
PAYET Laurent	ARS IDF - DD du Val de Marne	ARS OI - DD Réunion	1/3
PIGEON Florence	ARS IDF - DD de l'Essonne	ARS Bretagne - DD Morbihan	1/1
POUSSET Ophélie	ARS IDF - DD Yvelines	DD Maine et Loire	2/2
		DD Ille et Vilaine	1/1
		DD Mayenne	1/1
PEIFFER Guylaine	ARS Occitanie DD Haute Garonne	ARS Occitanie DD Hérault	1/2
PORTECOP Laura	ARS Hauts de France - Siège	ARS Guadeloupe	1/1
PETIT Gésabel	ARS Occitanie DD Hérault	ARS OI - DD Réunion	3/3

CAP des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire

VERDELET Nicolas	ANSM - Site de St Denis	ARS IDF DD Yvelines	1/1
		ARS IDF - DD des Hauts de Seine	1/1
ZABE Anne-Claire	ARS IDF - DD des Yvelines	ARS centre Val de Loire DD Indre et Loire	1/1

Les avis défavorables sont motivés par une ancienneté insuffisante dans la résidence actuelle pour les demandes de mutation ou par un refus de prise en charge pour les demandes de détachement.

V EXAMEN DES DEMANDES D'INTÉGRATION DANS LE CORPS DES T3S :

Les demandes d'intégration suivantes, d'agents pris en charge dans le corps des techniciens sanitaires, ont été acceptées :

- Mallory VACHEYROU, ARS Nouvelle Aquitaine DD Charente Site d'Angoulême (01/09/2019) ;
- Juliette BUHREL, ARS Auvergne Rhône-Alpes DD Haute-Savoie (01/11/2019)

Intégrations directes :

- Huguette PORTENARD, ARS Bretagne DD Morbihan (01/08/2019)
- Gwenaëlle HARMANT, Agence Hauts -de-France (01/09/2019)

VI LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DES TECHNICIENS SANITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

1 - Conditions de promotion :

Article 7-I-4°a) du décret n° 2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire : (...) "Après inscription sur une liste d'aptitude établie après avis de la commission administrative paritaire compétente, parmi les fonctionnaires relevant de l'autorité de rattachement concernée, au sens de l'article 5, appartenant au corps des adjoints techniques de laboratoire de l'Agence française de sécurité sanitaire et des produits de santé ou au corps **des adjoints sanitaires et justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent, d'au moins neuf années de services publics**".

2 - Nombre d'agents répondant aux conditions statutaires : 236 (262 en 2018) dont 29 femmes (35 en 2018) et 207 hommes (227 en 2018)

3 - Nombre d'agents proposés : 27 (31 en 2018) dont 4 femmes et 23 hommes

4 - Nombre de postes à pourvoir : 2 modalités de calcul

1 - dans la limite des 2/5^{ème} des nominations prononcées à l'issue des concours (interne et externe) et dans le cadre d'accueils en détachement, d'intégration directe et de mutation entraînant changement de l'autorité de rattachement.

Nominations prononcées à l'issue des concours : 12 (en 2018 ; 29 en 2017)

Nomination prononcées à l'issue de l'examen professionnel C en B : 5

Nominations prononcées par voie de détachement : 2

Mutation entraînant changement de l'autorité de rattachement : 2

$$21 \times 2/5^{\text{ème}} = 8.4$$

2 - Ou 1% (1/5 de 5%) de l'effectif des TSSS en position d'activité et en détachement au 31/12 de l'année précédant celle au titre de laquelle sont prononcées les nominations.

$$725 \times 1\% = 7,25$$

Est retenu le mode de calcul permettant le nombre de promotions le plus élevé.

Soit 8 promotions possibles dont : **6 par liste d'aptitude**
 2 par voie d'examen professionnel.

6 promotions seulement en 2019 (12 en 2018) !

Ont été retenus les agents suivants (par ordre alphabétique)

AGENTS	ARS	DD
CARPIN CARTAN Giovanni	Océan Indien	Réunion
BENVENUTI Simone	Corse	Haute-Corse
FABRE Benoît	Occitanie	Tarn
MADI OUSSENI Mouhamadi	Océan Indien	Mayotte
TOTILA Serge	Martinique	Martinique
VIANNAYE Jean-Claude	Bretagne	Côtes d'Armor

Vos représentants SYNAPSE à la CAP du Ministère des affaires sociales (MAS) :
Samuel MOOTHEN, Jean-Bernard VELLAYOUDOM,
Souonda ABDOURAHAMAN, Philippe ALI MOUSTOIFFA